

## Communiqué de presse

### En 2009, Unifaf a financé près de 400 000 actions de formation pour un montant de 350 millions d'euros

**Le rapport d'activité 2009 confirme la dynamique de formation dans la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif. Finançant des actions de formation toujours plus nombreuses, Unifaf s'est vu conforté dans ses orientations par la loi du 24 novembre 2009 mais demeure dans l'attente du « décret OPCA », à paraître prochainement, qui risque de modifier sensiblement son cadre d'intervention.**

#### Une année record pour la formation dans la Branche

En 2009, Unifaf enregistre 386 000 départs en formation, **dont près de la moitié concerne des formations diplômantes**, contre 320 000 l'année précédente. La moyenne de la dépense de formation pour chaque salarié couvert passe à 480 €, 20 € de plus qu'en 2008. La collecte est toujours en hausse avec 343,7 millions d'euros, soit une augmentation de 7 %. Les engagements financiers progressent légèrement plus que la collecte avec une progression de 8 % (350 millions d'euros, hors apprentissage et formation des travailleurs handicapés).

Avec 19 500 établissements adhérents, la répartition des effectifs par secteur d'activité s'est stabilisée par rapport aux années précédentes : handicap à 38%, sanitaire à 22%, personnes âgées à 16%, protection de l'enfance à 9%.

#### Unifaf préparé à la réforme

2009 a également été marquée par la promulgation de **la loi du 24 novembre, dont les objectifs confortent l'OPCA dans ses propres orientations** : implantation régionale au plus près des besoins emploi-formation des établissements du secteur, attention particulière portée aux adhérents utilisant peu les fonds de la formation professionnelle, lancement d'une prestation spécifique de conseil à destination des salariés de la Branche, dématérialisation des démarches... Unifaf s'est préparé à la réforme qui, avec la création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), modifie sensiblement les mécanismes de financement de la formation. Afin de maintenir les capacités des établissements dans ce domaine, l'OPCA s'est engagé à répondre aux appels à projet lancés par le FPSPP, dans la mesure où les axes de développement proposés sont en adéquation avec les priorités du secteur. Par ailleurs, il poursuit sa recherche de partenariats financiers et techniques qui, en 2009, ont enregistré une hausse de 12%.

#### Unifaf a financé en 2009 :

- 8 600 DIF (droit individuel à la formation)
- 1 450 CBC (congé bilan de compétences)
- 2 600 congés VAE (validation des acquis de l'expérience)
- Le Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique est le premier diplôme pris en charge : 2 120 stagiaires pour 26,5 millions d'euros

**Contact presse : 01 49 68 10 08 / 10 75 / 10 76**

## **A propos d'Unifaf**

*Unifaf est l'organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle continue des établissements de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale du secteur privé à but non lucratif. Unifaf compte **19 500 établissements** adhérents représentant près de **698 000 salariés** et **102 000 travailleurs handicapés en ESAT**.*

**Pour en savoir plus :** [www.unifaf.fr](http://www.unifaf.fr)

(le rapport d'activité est téléchargeable – rubrique télécharger - publications)

### **8 850 professionnels ont bénéficié en 2009 des actions prioritaires d'Unifaf**

Chaque année, les 22 délégations régionales paritaires d'Unifaf proposent à leurs adhérents un programme d'actions de formation prioritaires, centré sur des besoins repérés dans les établissements et communs à plusieurs structures. **Financées sur les fonds mutualisés du Plan**, pour un montant de 4,5 millions d'euros en 2009, ces actions mobilisent l'ensemble du réseau Unifaf, tant aux niveaux régional que national.

Au niveau régional, les actions prioritaires ont porté en 2009 sur les six thématiques suivantes :

- analyse et réflexion sur les pratiques professionnelles,
- prise en charge des usagers,
- culture du secteur,
- évolutions législatives,
- gestion des ressources humaines,
- professionnalisation des travailleurs handicapés.

Au niveau national, deux actions prioritaires ont été menées auprès des adhérents, visant :

- la préparation des entretiens professionnels de formation,
- l'accompagnement des réformes hospitalières.

### **La formation des travailleurs handicapés d'ESAT en plein essor**

#### **Doublement des départs en formation**

Dans le cadre du dispositif financier instauré par la convention-cadre signée fin 2007 entre Unifaf et l'Etat, les ESAT cotisant volontairement auprès de l'OPCA bénéficient du triplement des sommes versées. Conséquences : les contributions volontaires versées à Unifaf ont augmenté de 11% entre 2008 (6,4 millions d'euros) et 2009 (7,1 millions d'euros). Durant la même période, les dépenses de formation ont augmenté de 81%, passant de 2,9 millions à 5,3 millions, et le nombre d'actions de formation en faveur des travailleurs handicapés d'ESAT a presque doublé, passant de 8 505 à 16 853.

#### **Forte mobilisation dans le cadre des Actions Prioritaires Régionales**

En 2009, 966 travailleurs handicapés ont intégré une APR, autour de 4 thèmes parfois combinés : savoir-être, savoir-faire, sécurité/hygiène et développement durable.